

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 30 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020-25

OBJET : Recours GONZALEZ – Requête n° 19BX03348 – Habilitation du Président

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, KARSENTI, TENE, LAVAL, RASPEAU.
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Mme AMIEL représentée par M. POUVILLON, M. GUILHOT représenté par M. CHATONNAY, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS.
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
M. CALAS représenté par M. FONTES.
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant

COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53
Représentants des communes adhérentes
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Mme SORIANO.
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant
Représentants des établissements publics adhérents
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant
Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Mme VOLTO.
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant

Contenu délibération

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que Madame Patricia GONZALEZ, agent de la Communauté d'agglomération du Muretain, victime d'un accident sur son lieu de travail en février 2014, a formé un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse contre le CHU de Purpan, dans le cadre duquel elle a souhaité la présence du CDG31 et de sa Mutuelle. A la suite du rejet de sa requête, elle a formé un appel auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

La requête en appel, enregistrée au greffe du Tribunal sous le numéro de dossier 19BX03348, a été notifiée au CDG31 via la plateforme Télérecours le 6 septembre 2019.

Le Président rappelle aux administrateurs que la compétence relative aux actions en justice du CDG31, en demande comme en défense, appartient à l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion.

Il convient donc, au cas présent, en application des dispositions du décret précité, que le Conseil d'administration l'autorise à agir en justice et à prendre toutes dispositions utiles à la préservation des intérêts de l'établissement.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'habiliter le Président du CDG31 à agir en justice dans le cadre de la procédure devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux concernant Madame Patricia GONZALEZ (requête n°19BX03348) et à décider toutes mesures visant à la préservation des intérêts de l'établissement ;
- Etant précisé que le Président rendra compte auprès du Conseil d'administration des résultats de ce contentieux en temps utile.

Fait à Labège,

Le 30 Janvier 2020

Le Président,

Pierre IZARD